

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Civil et Constructions Durables du 20/09/2024.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury pour la 3^{ème} année, des 5^{ème} et 6^{ème} semestre pour l'année universitaire 2024-2025 de la spécialité Génie Civil et Urbain, les enseignants suivants :

- | | |
|------------------|---|
| -BOURCIER Alban | LE BORGNE Aymeric |
| -IMANZADEH Saber | -RIVOALEN Elie – <i>président du jury</i> |
| -LAPERT Alain | |

Article 2

Le directeur/ du département Génie Civil et Constructions Durables, Elie RIVOALEN, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray
Le 20/09/2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Civil et Constructions Durables du 20/09/2024.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury pour la 4^{ème} année, des 7^{ème} et 8^{ème} semestre pour l'année universitaire 2024-2025 de la spécialité Génie Civil et Urbain, les enseignants suivants :

- | | |
|------------------|---|
| -AOUES Younes | -LAPERT Alain |
| -BOURCIER Alban | -LE BORGNE Aymeric |
| -IMANZADEH Saber | -RIVOALEN Elie – <i>président du jury</i> |

Article 2

Le directeur/ du département Génie Civil et Constructions Durables, Elie RIVOALEN, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 20/09/2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Civil et Constructions Durables du 20/09/2024.

DECIDE**Article 1er**

Sont nommés membres du jury pour la 5^{ème} année, des 9^{ème} et 10^{ème} semestre pour l'année universitaire 2024-2025 de la spécialité Génie Civil et Urbain, les enseignants suivants :

- | | |
|------------------|---|
| -AOUES Younes | -LAPERT Alain |
| -BOURCIER Alban | -LE BORGNE Aymeric |
| -IMANZADEH Saber | -RIVOALEN Elie – <i>président du jury</i> |

Article 2

Le directeur/ du département Génie Civil et Constructions Durables, Elie RIVOALEN, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray
Le 20/09/2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA